

**03** **Samengevoegde vragen van**

- **Hervé Rigot aan Maggie De Block (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "De hongerstaking in het asielcentrum van Aarlen" (55001260C)**

- **Simon Moutquin aan Maggie De Block (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "De toekenning van de vluchtelingenstatus aan asielzoekers uit de Gazastrook" (55001420C)**

**03.01** **Simon Moutquin** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, une enquête du journal israélien *Haaretz*, publiée le 18 octobre 2019, aborde le récent durcissement du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) à l'égard des demandes d'asile de personnes ayant quitté la bande de Gaza. Vous aviez d'ailleurs annoncé vous-même ce durcissement en décembre 2018.

Pourtant, le 28 août 2019, devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, M. Mladenov rappelait combien la situation sécuritaire à Gaza est fragile et combien la situation humanitaire des habitants y demeure précaire, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux soins de santé. Pour rappel, sur ce territoire, 80 % des habitants dépendent de l'aide alimentaire internationale. Sur le plan économique, le taux de chômage en 2018 atteignait les 53 % et même 70 % chez les jeunes.

Madame la ministre, combien de Palestiniens de Gaza ont-ils reçu une réponse négative par le CGRA depuis ce changement d'attitude? L'Office des Étrangers a-t-il organisé des retours volontaires ou forcés vers Gaza depuis lors? Si oui, combien? Considérez-vous toujours que la situation sécuritaire et humanitaire sur place est en phase d'amélioration, comme vous l'aviez déclaré?

**03.02** **Maggie De Block**, ministre: Monsieur le président, monsieur Moutquin, conformément au modèle d'accueil mis en place par Fedasil, l'accueil individuel est limité sous conditions à certaines catégories de résidents. Parmi ces catégories, les ressortissants d'un pays bénéficiant d'un haut taux de reconnaissance peuvent accéder, dans la mesure des places disponibles, à l'accueil individuel sur la base de deux critères: d'une part, un taux de reconnaissance pour le pays d'origine en question supérieur à 80 % et, d'autre part, une durée de séjour en accueil collectif d'au moins deux mois.

La liste des pays éligibles est mise à jour par Fedasil sur la base des données du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. La dernière

adaptation date du 19 août 2019, tenant compte des statistiques plus récentes du CGRA. Les seuls pays retenus désormais sont: El Salvador, l'Érythrée, la Libye et la Syrie. Les Palestiniens ne font donc plus partie de cette liste car leur taux de reconnaissance est inférieur à 80 %.

Pour assurer la sécurité des grévistes de la faim, la Croix-Rouge de Belgique a pris les mesures suivantes: la mise à disposition d'un local collectif si nécessaire, une surveillance médicale, un maintien des contacts, des échanges réguliers et un suivi social.

Le bourgmestre et Fedasil sont informés de la situation à chaque moment. La Croix-Rouge reste dans son mandat d'accueil mais n'intervient en aucun cas en matière de procédure.

Concernant la situation en Palestine, l'examen des demandes d'asile relève de la responsabilité d'instances indépendantes. En premier lieu, c'est le CGRA; en cas de recours, le Conseil du Contentieux des Étrangers. Je ne peux donc pas interférer dans l'appréciation effectuée par ces instances.

Le CGRA estime que la situation à Gaza a évolué depuis l'année dernière. La plupart des demandeurs d'asile palestiniens recevaient jusqu'alors une décision de reconnaissance du statut de réfugié, ce qui était principalement dû au fait que le retour vers Gaza n'était pratiquement pas possible à cette époque.

Depuis le milieu de l'année dernière, la situation a fondamentalement changé. Sur la base d'une étude très approfondie de la situation actuelle, le CGRA a dès lors revu sa position concernant l'appréciation des dossiers d'asile des ressortissants palestiniens. Le CGRA estime toujours que la situation reste problématique, mais plus de nature telle à ce qu'on puisse assimiler cela à des persécutions collectives ou que toutes les personnes venant de Gaza doivent se voir systématiquement accorder un statut de protection.

Chaque demande est évaluée en tenant compte de la situation individuelle de chaque personne. Cette évaluation de la situation a été confirmée par quatre décisions récentes du Conseil du Contentieux des Étrangers en chambre réunie.

**03.03** **Simon Moutquin** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'entends votre souci d'indépendance des instances. Je ne sais pas qui, au CGRA, mène

ces enquêtes. Je ne sais pas comment ces enquêtes sont réalisées; mais apparemment, ces personnes ne vont pas souvent sur le terrain.

Parler d'amélioration de la situation quand on sait que, davantage que l'année passée, aujourd'hui, la nappe phréatique de Gaza est polluée à 97 %, qu'en un mois, 45 personnes ont été tuées par des frappes israéliennes, que 80 % des gens vivent grâce à l'aide alimentaire mondiale... Je ne sais pas sur quoi se base le CGRA pour parler d'une amélioration.

Vous parlez d'indépendance. Mais si je me souviens bien, vous avez vous-même lancé une campagne de dissuasion à Gaza il y a quelques mois, faisant état d'une sorte d'appel d'air.

Je vous remercie pour les réponses, mais il manque les chiffres que je vous ai demandés concernant les expulsions de Gazaouis. Je ne manquerai pas de reposer cette question prochainement.

**03.04** **Maggie De Block**, ministre: J'ai les chiffres ici. Je peux vous les donner.

Les six premiers mois de l'année 2019, le CGRA a pris une décision de refus à l'encontre de 271 ressortissants palestiniens. Cette année, personne n'a été forcé de retourner à Gaza. Vingt-deux personnes y sont retournées volontairement.

Conformément aux règles en vigueur pour le retour volontaire, les ayants droit ont reçu un soutien de réintégration et sont suivis par les partenaires locaux de Caritas. Cela montre que le retour à Gaza n'est pas impossible.

Par ailleurs, nous n'avons pas de données concernant le nombre de personnes qui donnent volontairement suite à l'ordre de quitter le territoire sans aide de l'État.

Enfin, je précise que le nombre de demandeurs d'asile palestiniens ou en provenance de la région de Gaza a fortement diminué.

**03.05** **Simon Moutquin** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, vous parlez de 22 retours. Cette information m'étonne quelque peu. En effet, comment s'effectuent les retours alors que la région est sous blocus depuis 13 ans? Via l'Égypte? Des accords ont-ils été trouvés avec Israël en la matière?

**03.06** **Maggie De Block**, ministre: Je ne connais pas les détails, mais je peux m'informer à ce sujet.

En cas de retour volontaire, nous demandons toujours l'intervention de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui a l'habitude de ce genre de procédure. Quand un problème se pose l'OIM ne manque pas de le signaler et de refuser son aide.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

#### **04** **Samengevoegde vragen van**

- **Annick Ponthier** aan **Maggie De Block** (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "De aangekondigde komst van een tijdelijk asielcentrum in Bilzen" (55001296C)

- **Wouter Raskin** aan **Maggie De Block** (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "De opening van een tijdelijk asielcentrum in Bilzen" (55001303C)

- **Nawal Farih** aan **Maggie De Block** (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "Het asielcentrum te Bilzen" (55001537C)

- **Simon Moutquin** aan **Maggie De Block** (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "De huisvesting van asielzoekers" (55001686C)

#### **04** **Questions jointes de**

- **Annick Ponthier** à **Maggie De Block** (Affaires sociales, Santé publique, Asile et Migration) sur "L'annonce de l'arrivée d'un centre d'asile temporaire à Bilzen" (55001296C)

- **Wouter Raskin** à **Maggie De Block** (Affaires sociales, Santé publique, Asile et Migration) sur "L'ouverture d'un centre d'asile temporaire à Bilzen" (55001303C)

- **Nawal Farih** à **Maggie De Block** (Affaires sociales, Santé publique, Asile et Migration) sur "Le centre d'asile de Bilzen" (55001537C)

- **Simon Moutquin** à **Maggie De Block** (Affaires sociales, Santé publique, Asile et Migration) sur "L'hébergement des demandeurs d'asile" (55001686C)

**04.01** **Annick Ponthier** (VB): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, mijn initiële vraag dateert van een tijdje geleden. Ondertussen is er reeds heel wat geschreven en gezegd over het dossier, maar het is toch niet slecht om een aantal zaken hier in de commissie even op punt te stellen. Daarom heb ik de vraag aangehouden en uitgebreid met een aantal aanvullende vragen. Die aanvullende vragen werden niet weerhouden voor deze commissievergadering, zo heb ik begrepen, maar als u zich geroepen voelt om aan te vullen, voel u vrij om dat te doen.

De vraag gaat over de mogelijke komst van een asielcentrum in Bilzen, meer specifiek in